



CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1-220

Séance du 5 février 2026

**L'an deux mille vingt-six, le 5 février
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire**

OBJET DE LA DELIBERATION

**Demande d'autorisation de pâturage caprin et ovin sur parcelles
communales relevant du régime forestier**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise
MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy
VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés :

Membres absents : Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres excusés :
Nombre de pouvoirs :
Date de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Joël VINCENT

Vu le Code Forestier, et notamment les articles L213-24, L214-12 et L133-10,

Vu la délibération 4-192 du 26 juin 2025,

Considérant le souhait de pouvoir faire pâturer un troupeau caprin et ovin appartenant à Monsieur Benjamin VERNIER et Monsieur BELABBES Allan dans le cadre de la reprise de l'exploitation sur des terrains naturels de la commune,

Suite affichage en mairie et considérant que les parcelles concernées relèvent du Régime Forestier, et que l'accord de Monsieur le Préfet est indispensable,

Compte tenu de l'intérêt DFCI, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de demande d'autorisation préfectorale pour le pâturage de Caprins en forêt communale relevant du régime forestier de Saint-Gervasy selon les détails techniques suivants :

Parcelles cadastrales	Forêt communale de Saint Gervasy, parcelles forestières 1 à 10 (toutes) Section AB0282, AB0001, AB0250, AB0137, AB0224, AB0228, AB0121, AB0233, AB0048, AB0004, AB0003, AB0002, AB0124, AB0097, AB0094, AB0095, AB0108 Section AC0150, AC0138, AC0103, AC0037, AC0007, AC0018, AC0112, AC0143
Surface	86,6543 ha
Détails du milieu	Piste DFCI B60, B65, B66 et B105 - Garrigues sèches avec bouquets disséminés de CHV et futaie de pins d'Alep.
Durée envisagée	5 ans
Type et nombre d'animaux	160 caprins et 60 ovins (Ovins sur les parcelles 6 à 10)

Le dossier sera préparé avec le concours technique et suivant l'avis des Services de l'Office National des Forêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'annuler la délibération 4-192 du 26 juin 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de demande d'autorisation préfectorale pour le pâturage caprin et ovin en forêt communale relevant du régime forestier de Saint Gervasy selon les détails techniques susmentionnés
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance

Téo MONNIGADON

Le Maire

Joël VINCENT

